

Tarifs en vigueur

INTRODUCTION	3
TARIFS	
1. TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES DE PASSIF DES CLIENTS	4
1.1 PAR TYPE	
1.2 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE DÉPÔTS À TERME FIXE	
2. PRÊTS, CRÉDITS, DÉPASSEMENTS ET DÉCOUVERTS	4
2.1 TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE ABA	
2.2 PRÊTS ET CRÉDITS	
2.2.1 Frais d'étude et de formalisation	
2.2.2 Frais de limite de crédit non utilisé (application dès le 1/10/09).	
2.2.3 Frais d'amortissement partiel et total de prêts	
2.2.4 Frais de reçu impayé	
2.3 DÉPASSEMENTS SUR LA LIMITE DE CRÉDIT	
2.4 DÉCOUVERTS EN COMPTE	
3. AVALS ET AUTRES GARANTIES	5
4. CRÉDITS DOCUMENTAIRES	5
4.1 IMPORTATION	
4.2 EXPORTATION	
5. ADMINISTRATION ET TENUE DE COMPTES	6
6. EFFETS COMMERCIAUX	7
6.1 PRÊTS ET CRÉDITS	
6.1.1 Sur la Principauté d'Andorre	
6.1.2 Sur l'étranger	
6.1.3 Retour d'effets impayés	
6.1.4 Taux de change à appliquer aux débits d'effets dans une monnaie différente à celle dans laquelle ils sont émis	
6.2 EFFETS À L'ENCAISSEMENT	
6.3 FRAIS DE MANIPULATION POUR TOUS TYPES DE DOCUMENTS PHYSIQUES	
6.4 FRAIS D'ENVOI DE DOCUMENTS EN IMAGE	
7. ENCAISSEMENT DE REÇUS DOMICILIÉS POUR LE COMPTE DE CLIENTS	8
7.1 ORGANISMES SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS (À BUT NON LUCRATIF)	
7.2 AUTRES REÇUS	
7.3 FRAIS DE MANIPULATION POUR TOUS TYPES DE DOCUMENTS PHYSIQUES	
7.4 FRAIS D'ENVOI DE DOCUMENTS EN IMAGE	
8. COMPARTIMENTS EN LOCATION	9

9. CHÈQUES SUR L'ÉTRANGER	9
<hr/>	
9.1 FRAIS D'ENVOI DE DOCUMENTS EN IMAGE	
10. CHÈQUES ET VIREMENTS BANCAIRES	9
<hr/>	
10.1 FRAIS D'ENVOI DE DOCUMENTS EN IMAGE	
11. OPÉRATIONS DE CAISSE, CHANGES ET MANIPULATION D'ARGENT LIQUIDE	9
<hr/>	
12. CARTES DE CRÉDIT ET DE DÉBIT	10
<hr/>	
12.1 COMMERCES	
12.2 TAXE D'ESCOMPTE	
13. DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES	10
<hr/>	
14. VALEURS MOBILIÈRES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS, POUR LE COMPTE DE CLIENTS	10
<hr/>	
14.1 ACHAT ET VENTE D'ACTIONS	
14.2 ACHAT ET VENTE D'ACTIONS PRÉFÉRENTIELLES	
14.3 ACHAT ET VENTE DE TITRES À REVENU FIXE	
14.4 ACHAT DE FONDS D'INVESTISSEMENT	
14.5 VENTE DE FONDS D'INVESTISSEMENT	
14.6 ANNULATION D'ORDRES NON EXECUTÉES	
14.7 TRANSFERT DE TITRES	
14.8 INTÉRÊTS ET DIVIDENDES	
14.9 DÉPENSES EXTERNES	
14.10 AUGMENTATION DE CAPITAL	
14.11 AMORTISSEMENT DE TITRES À RF ET LES "CALLS" DES ACTIONS PRÉFÉRENTIELLES	
14.12 GARDE	
14.13 TRANSFORMATION DE PHYSIQUES À FONGIBLES	
15. GESTION DE PATRIMOINE	12
<hr/>	
16. LIMITES DE VALORISATIONS	12
<hr/>	
16.1 LIMITES SUR VALORISATIONS DE DÉBITS DANS LES COMPTES DE CLIENTS	
16.2 LIMITES SUR LA VALORISATION DE CRÉDITS DANS DES COMPTES DE CLIENTS	

INTRODUCTION

Portée

Ces tarifs sont généralement applicables à tous les clients de Vall Banc, qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises ou d'institutions, mais ils sont subsidiaires de ceux qui peuvent être mis en place dans les conditions particulières.

Règlement général

Les tarifs figurant dans le présent document prendront effet le jour de leur publication. Ces tarifs peuvent être soumis, à tout moment à des modifications, qui seront dûment publiées sur le site Web de l'établissement.

En cas de doute, le client peut toujours s'informer auprès de son conseiller ou à travers les canaux de communication de l'établissement.

Frais et taxes

Les frais liés au paiement des commissions prévues dans ces tarifs seront payés par le client, ainsi que les frais de tiers (intervention de notaires, actes publics, intervention de correspondants).

Les tarifs de ce document ne comprennent pas les impôts indirects qui seront payés par le client. Chaque titulaire sera tenu de payer les impôts présents et futurs qui pourraient résulter de la perception des tarifs.

TARIFS
1. TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES DE PASSIF DES CLIENTS

1.1 PAR TYPE

Terme	EUR	CHF	USD
À vue	0%	0%	0%
Épargne	0%	0%	0%
Terme fixe			
Jusqu'à 1 an, paiement intérêts fin période	0,00%	0,00%	0,00%

1.2 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE DÉPÔTS À TERME FIXE

Dans le cas exceptionnel où VALL BANC autoriserait le remboursement anticipé d'un dépôt à terme fixe, ce dernier sera réglé de la façon suivante :

- À partir de la date de valeur de constitution, jusqu'à la date de valeur du remboursement, l'intérêt accordé initialement sera appliqué.
- À partir de la date de valeur du remboursement jusqu'à la date d'échéance, une pénalisation de 4% annuel sera appliquée.
- Au cas où le résultat du calcul de la pénalisation du point "b" serait supérieur à celui du règlement "a", aucun débit ne sera enregistré dans le compte du client pour le montant résultant.

2. PRÊTS, CRÉDITS, DÉPASSEMENTS ET DÉCOUVERTS

2.1 TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE ABA :

Le taux d'intérêt Euro de référence ABA, est calculé selon la moyenne arithmétique (des cinq établissements bancaires) de la moyenne pondérée par établissement bancaire des prêts et des crédits à garantie personnelle, concédés à des particuliers au cours des derniers 6 mois en euros sur la base d'1 an.

Le taux d'intérêt de référence ABA du reste des devises, sera calculé en fonction du taux d'intérêt Euro de référence de la période correspondante, +/- l'écart entre le taux d'intérêt en euros et le taux d'intérêt de la devise correspondante, sur la base d'un an.

Devise	CHF	CAD	USD	GBP	JPY	AUD	DKK	NOK	SEK	EUR
Pourcentage	3,74%	6,15%	6,65%	4,80%	3,87%	5,90%	3,76%	5,15%	3,74%	3,74%

2.2 PRÊTS ET CRÉDITS

Le taux d'intérêt pour les prêts et les crédits est accordé au cas par cas en fonction, entre autres, du type, du délai de l'opération et des garanties fournies

2.2.1 Frais d'étude et de formalisation

Prêts et crédits	1,50%, avec un minimum de 70 EUR
------------------	----------------------------------

*Frais à débiter lors de l'instrumentation et une seule fois.

2.2.2 Frais de limite de crédit non utilisé.

0,15% trimestriel (sur le solde à reporter moyen trimestriel non utilisé sur la limite accordée).

2.2.3 Frais d'amortissement partiel et total de prêts

Amortissement partiel à l'avance (sur la limite amortie)	2%
Amortissement total à l'avance (sur la limite amortie)	2%

2.2.4 Frais de reçu impayé

Reçu impayé de prêts	13,00 EUR
----------------------	-----------

2.3 DÉPASSEMENTS SUR LA LIMITE DE CRÉDIT

Intérêts débiteurs	Pour toutes les monnaies: 5 points plus que l'intérêt fixé pour le prêt ou le crédit
--------------------	--

2.4 DÉCOUVERTS EN COMPTE

Taux d'intérêt	Pour toutes les monnaies: 5 points de plus que les taux de référence
Intérêts débiteurs	EUR : 8,74% % annuel. Période de liquidation mensuelle T.A.E.G = 9,10%, sans compter les frais
Frais	0,4% mensuel (calcul effectué sur le solde débiteur ou dépassé le plus élevé du mois)

3. AVALS ET AUTRES GARANTIES

Promesses d'aval	
Frais de formalisation	Montant fixe de 32 EUR
Frais de facturation (par trimestre ou fraction)	0,63%. Minimum 50 EUR
Avals techniques	
Pour garantir l'IMI (taxe indirecte sur les biens en Andorre)	2,50%. Minimum 200 EUR
Pour participer à des concours et à des ventes aux enchères	Montant fixe de 32 EUR
Avals économiques	
Commerciaux	
Frais de formalisation	Montant fixe de 32 EUR
Frais de facturation (par trimestre ou fraction)	2,50%. Minimum 50 EUR, plus dépenses de correspondant, courrier, etc.
Financiers	
Frais de formalisation	Montant fixe de 32 EUR
Frais de facturation (par trimestre ou fraction)	1,80%. Minimum 50 EUR
Adjudication de travaux et services	
Frais de formalisation	0,00
Frais de facturation (par trimestre ou fraction)	2,50%. Minimum 50 EUR
Cartes d'achat	
Frais de formalisation	Montant fixe de 30 EUR
Frais de facturation	1,50% annuel. Minimum 30 EUR
Garanties pour le transit communautaire	
Frais	0,25% trimestriel. Minimum 50 EUR

4. CRÉDITS DOCUMENTAIRES

4.1 IMPORTATION

Crédits documentaires irrévocables	
Frais d'ouverture	0,70%. Minimum 78 EUR par crédit.
Frais d'utilisation	0,25%. Minimum 26 EUR par crédit.
Frais de modification (entendue comme modification de clauses, non pas de montant, puisque dans ce cas-là, l'augmentation du montant est considérée comme un nouveau crédit)	Montant fixe de 104 EUR
Paiement ajourné (à partir de l'utilisation jusqu'à la date de paiement)	0,20% pour chaque mois ou fraction supplémentaire. Minimum 26 EUR.
Crédits documentaires irrévocables renouvelables (<i>Revolving</i>)	
Frais d'ouverture	0,70%. Minimum 78 EUR par crédit.
Frais de crédits documentaires renouvelables (<i>Revolving</i>)	0,25%. Minimum 26 EUR à débiter pour chaque période de renouvellement, sauf pour la première, qui est incluse dans les frais d'ouverture.
Frais d'utilisation	0,25%. Minimum 26 EUR par crédit.
Dépenses de <i>swift</i>	Tarif unique 104 EUR

Éclaircissement : dans tous les cas seront perçus, en plus, les dépenses de correspondance, courrier, etc.

4.2 EXPORTATION

Frais de supervision documentaire	1,50%. Minimum 78 EUR
Frais de virement	0,25%. Minimum 26 EUR

Éclaircissement: les frais de préavis, d'avis, documentaires, de paiement, de confirmation, de modification et d'ajournement seront ceux prévus pour les banques correspondantes si les dépenses sont à la charge du bénéficiaire.

5. ADMINISTRATION ET TENUE DE COMPTES

Administration de comptes	440 EUR/an. Proportionnel à des trimestres entiers pour les ouvertures effectuées au cours de l'année. Le service de garde de correspondance est inclus. (Débit trimestriel).
Garde de correspondance	100 EUR/an. Proportionnel à des trimestres entiers pour les ouvertures effectuées au cours de l'année.
Envoi de fax par compte ou à la demande du client	6 EUR avec un maximum de 5 feuilles. Pour chaque 5 feuilles supplémentaires ou fraction, 6 EUR supplémentaires seront débités
Envoi de courrier électronique par compte ou à la demande du client	Gratuit
Comptes courants et d'épargne inactifs	Jusqu'à 1.000EUR/an.
Frais d'annulation de compte :	Jusqu'à 2.000EUR
Demande d'information d'entreprises d'audit pour le compte du client	80 EUR (à la charge du client)
Frais demande certificats fiscaux	Jusqu'à 1.500 EUR
Demande de relevé de compte :	
Jusqu'à 6 mois	Sans frais
Période de 6 mois à 5 ans	6 EUR par feuille
Période de plus de 5 ans	7 EUR par feuille
Frais testamentaires	Jusqu'à 500 EUR
Certifications bancaires:	30 EUR: les demandes de nature sociale requises par écrit par le Ministère du Bien-être Social (ou par un autre organisme compétent dans cette matière) sont exemptées de paiement.
Courrier physique	30 EUR

6. EFFETS COMMERCIAUX

6.1 EFFETS AU PAIEMENT

6.1.1 Sur la Principauté d'Andorre

Intérêts	EUR	Autres monnaies
Annuel jusqu'à 90 jours	5,25%	+ 0,50% au taux fixé en EUR
Annuel supérieur à 90 jours	5,50%	

En EUR, dans tous les cas à partir de la date de l'escompte pour déterminer le taux d'intérêt à appliquer.

Des intérêts seront débités pour tous les jours à partir de la date de l'escompte jusqu'à l'échéance de l'effet. Pour les effets tirés à vue, on débitera autant de jours d'intérêts que de jours résultant de la date à vue indiquée sur l'effet.

Frais

Pour toutes les monnaies, les tarifs suivants seront appliqués, suivant le type de client : standard et spécial.

	Standard	Spécial
JUSQU'À 30 JOURS		
Effets acceptés et domiciliés	0,50%	0,40%
Effets domiciliés	0,60%	0,50%
JUSQU'À 60 JOURS		
Effets acceptés et domiciliés	0,75%	0,50%
Effets domiciliés	0,85%	0,60%
JUSQU'À 90 JOURS		
Effets acceptés et domiciliés	1,00%	0,75%
Effets domiciliés	1,10%	0,85%
PLUS DE 90 JOURS		
Effets acceptés et domiciliés	1,00% trimestriel	0,75% trimestriel
Effets domiciliés	1,10% trimestriel	0,85% trimestriel
MINIMUMS		
Effets acceptés et domiciliés	2,07 EUR par effet	1,81 EUR par effet
Effets domiciliés		

Valorisations :

- Valeur à appliquer : Jour suivant ouvrable après notre escompte. Samedi sera considéré comme non ouvrable.
- Pour toutes les monnaies: Les effets tirés à vue ou délivrés échus seront crédités avec la valeur de 4 jours ouvrables postérieurs à la date de l'escompte.

Éclaircissements :

- Dans le cas des effets réclamés, après avoir été escomptés et avant leur échéance, le remboursement des intérêts débités et non produits pourra être effectué; or, les frais ne seront pas remboursés.
- Les effets pour négociation avec paiement par caisse ne seront pas acceptés.
- Ces tarifs seront appliqués pour la négociation, l'escompte ou la compensation d'effets dans toutes ses formes.
- Les billets à ordre seront débités sans préavis et avec la date d'échéance comme date de valeur.

6.1.2 Sur l'étranger

	EUR	Autres monnaies
Intérêts	6,50 % annuel, à calculer à partir de la date de l'escompte.	+ 0,50% au taux fixé en EUR
Frais	Pour toutes les monnaies : 1,1% trimestriel. Minimum 2,07 EUR ou équivalence. Dans tous les cas les dépenses de la banque correspondante, plus le courrier, etc., seront débitées.	

Valorisations

La valeur à appliquer pour toutes les monnaies sera celle du jour suivant ouvrable après l'escompte.

Éclaircissements : la liquidation pratiquée au moment de l'escompte sera considérée comme étant provisoire. Lors de la réception du remboursement de la banque correspondante, une liquidation complémentaire sera pratiquée et donc les dépenses seront débitées, plus la commission de la nouvelle période, plus les intérêts correspondants aux jours écoulés entre l'échéance de l'effet et la date réelle du paiement de la banque correspondante.

6.1.3 Retour d'effets impayés

Frais de retour	0,35% sur le nominal de l'effet. MINIMUM: 7,25 EUR.
-----------------	---

Éclaircissements :

- La date de valeur appliquée sera celle de l'échéance de l'effet impayé.
- Ces frais minimums seront aussi débités dans le cas des effets retournés partiellement, en appliquant 0,35% sur le nominal retourné, ou le montant minimum le cas échéant.

6.1.4 Taux de change à appliquer aux débits d'effets dans une monnaie différente à celle dans laquelle ils sont émis

Lorsque des effets sont émis dans une monnaie qui n'est pas celle dans laquelle ils ont été émis, le taux de change à appliquer sera celui qui correspondra au jour où le débit est effectué.

6.2 EFFETS À L'ENCAISSEMENT

Frais d'encaissement	1,10%. Minimum 7,25 EUR par effet.
Dépenses de retour	1,10%. Minimum 7,25 EUR par effet.

Éclaircissements : ces frais ne sont pas exclusifs et, en cas de retour, la banque effectuera le débit des frais de gestion d'encaissement sur le nominal de l'effet et les frais de retour pour la partie impayée.

6.3 FRAIS DE MANIPULATION POUR TOUS TYPES DE DOCUMENTS PHYSIQUES

Frais fixes	1,15 EUR + conditions de gestion
-------------	----------------------------------

6.4 FRAIS D'ENVOI DE DOCUMENTS EN IMAGE

Frais fixes	6 EUR / image
-------------	---------------

7. ENCAISSEMENT DE REÇUS DOMICILIÉS POUR LE COMPTE DE CLIENTS

7.1 ORGANISMES SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS (À BUT NON LUCRATIF)

Sans frais	
Dépenses de retour	Sans dépenses.
Valorisation	Jour suivant ouvrable après la date de crédit.

7.2 AUTRES REÇUS

	Électronique	Physique
Frais fixes	1,04 EUR	1,55 EUR
Dépenses de retour	1,04 EUR par reçu.	1,55 EUR
Valorisation	Jour suivant ouvrable après la date de crédit.	Jour suivant ouvrable après la date de crédit.

7.3 FRAIS DE MANIPULATION POUR TOUS TYPES DE DOCUMENTS PHYSIQUES

Frais fixes	1,15 EUR + conditions de gestion
-------------	----------------------------------

7.4 FRAIS D'ENVOI DE DOCUMENTS EN IMAGE

Frais fixes	6 EUR / image
-------------	---------------

8. COMPARTIMENTS EN LOCATION

Location de coffres-forts	
Coffre-fort (petit)	1.000 EUR/an
Coffre-fort (moyen)	1.500 EUR/an
Coffre-fort (grand)	2.000 EUR/an
Boîte aux lettres	52 EUR/an

Frais de changement de serrure d'un coffre-fort :	350 EUR
Frais de changement de serrure d'une boîte aux lettres :	50 EUR

9. CHÈQUES SUR L'ÉTRANGER

Chèques étrangers crédités dans le compte	6 EUR + dépenses de notre banque correspondante
Chèques en USD payables aux États-Unis, crédités dans le compte	25 USD
Dépenses de retour de chèques étrangers crédités dans le compte	30 EUR + dépenses de notre banque correspondante
Dépenses de retour de chèques en USD payables aux États-Unis, crédités dans le compte	40 USD
Négociation de chèques bancaires et personnels en gestion d'encaissement	1% minimum 80,00 EUR

9.1 FRAIS D'ENVOI DE DOCUMENTS EN IMAGE

Frais fixes	6 EUR / image
-------------	---------------

10. CHÈQUES ET VIREMENTS BANCAIRES

Chèques et virements bancaires émis :

Dans la Principauté d'Andorre par compensation nationale 0,25% (Minimum 16 EUR avec franchise des premiers 6.000 EUR)

À des pays de l'Union européenne, membres de l'Association européenne de libre-échange, et à la Principauté d'Andorre par *swift* 2% (Minimum 16 EUR) + dépenses de *swift*

Aux autres pays par *swift* 2% (Minimum 16 EUR) + dépenses de *swift*

Dépenses de retour de chèques andorrans crédités dans le compte	10 EUR + dépenses
Virements bancaires reçus de l'étranger	15 EUR
Dépenses de <i>swift</i> , télex ou courrier	Tarif unique de 26 EUR
Dépenses de gestion, modification, incidents <i>swift</i>	Tarif unique 50 EUR

10.1 FRAIS D'ENVOI DE DOCUMENTS EN IMAGE

Frais fixes	6 EUR / image
-------------	---------------

11. OPÉRATIONS DE CAISSE, CHANGES ET MANIPULATION D'ARGENT LIQUIDE

Changes de monnaies	
Pour clients	0,3%
Reste	0,5%
Minimum	11 EUR
Manipulation d'argent liquide. Crédits et retraits	0,50% sur le montant effectif
Crédit effectif en devise (non euro)	Valeur: 20 jours calendaires
Retraits en liquide avec carte d'autres banques au distributeur de l'agence	3% sur le montant

12. CARTES DE CRÉDIT ET DE DÉBIT

	Visa Classic	Visa Gold
Assurance d'utilisation frauduleuse (perte ou vol et opérations frauduleuses)	Oui	Oui
Assurance d'accidents et de remboursement	Oui	Oui
Assurance d'assistance voyage	Oui	Oui
Frais d'assurance (résidents)	35 €	115 €
Frais de détention (non-résidents)	65 €	170 €
Paiements ajournés de cartes de crédit	1,50% mensuel	

Les frais sont annuels et uniques pour chaque carte. Le débit est effectué au cours du mois de janvier. Pour les nouvelles cartes, le débit est effectué à partir de la date de délivrance, de façon proportionnelle à la période qui reste pour finir l'année.

12.1 COMMERCES

Débits manuels cartes de crédit (non TPE)	0,75 EUR par facture
---	----------------------

12.2 TAXE D'ESCOMPTE

Cartes d'établissements bancaires d'Andorre	1 %
Cartes d'établissements bancaires étrangers	4 %

Ces frais seront payés par les établissements où la carte est utilisée. Ces frais ne sont, en aucun cas, payés par les titulaires de la carte.

13. DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

	Frais sur le montant	Minimum
De la propre banque avec débit sur compte carte crédit	2%	Sans minimum
Avec carte d'autres établissements bancaires d'Andorre	-	-
Avec carte d'autres établissements bancaires étrangers	3%	Sans minimum

14. VALEURS MOBILIÈRES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS, POUR LE COMPTE DE CLIENTS

14.1 ACHAT ET VENTE D' ACTIONS

Frais	1,20% sur le montant effectif Minimum 60 EUR, 85 USD, 40 GBP, 100 CHF, 8.500 JPY, 85 CAD, 560 SEK, 480 NOK, 450 DKK, 560 HKD, 115 NZD, 100 AUD, 230 PLN
Dépenses de <i>broker</i>	0,25% Minimum 25 EUR, 35 USD, 40 CHF, 15 GBP, 200 SEK, 3.500 JPY, 40 CAD, 200 NOK, 190 DKK, 230 HKD, 50 NZD, 40 AUD, 100 PLN

14.2 ACHAT ET VENTE D' ACTIONS PRÉFÉRENTIELLES

Frais	1,20% sur le prix de marché, sans minimum
Dépenses de <i>broker</i>	0,25% Minimum 25 EUR, 35 USD, 40 CHF, 15 GBP, 200 SEK, 3.500 JPY, 40 CAD

14.3 ACHAT ET VENTE DE TITRES À REVENU FIXE

Frais + dépenses de <i>broker</i>	1,20% sur le prix de marché + dépenses <i>broker</i> . Sans minimum
-----------------------------------	---

14.4 ACHAT DE FONDS D'INVESTISSEMENT

De VALL BANC	Commission d'achat/souscription selon le prospectus de chaque fonds.
Externes	1,50% + frais de gestion externe. Sans minimum

14.5 VENTE DE FONDS D'INVESTISSEMENT

De VALL BANC	Frais de rachat/vente selon le prospectus de chaque fonds.
Externes	1% + frais de gestion externe. Sans minimum

14.6 ANNULATION D'ORDRES NON EXECUTÉES

Frais	6 EUR par ordre. Suivant les instructions du client (annulation, changement des instructions, etc.)
-------	---

14.7 TRANSFERT DE TITRES

Frais	2% sur le montant effectif. Minimum 500 EUR
-------	---

14.8 INTÉRÊTS ET DIVIDENDES

Débit d'intérêts de titres à revenu fixe et/ou d'actions préférentielles	1,20% sur le montant brut
Encaissement de dividendes	1,20% sur le montant brut

14.9 DÉPENSES EXTERNES

Frais	100%
-------	------

14.10 AUGMENTATION DE CAPITAL

Sans frais

14.11 AMORTISSEMENT DE TITRES À RF ET LES "CALLS" DES ACTIONS PRÉFÉRENTIELLES

Frais	0,25% sur la valeur effective. Minimum 15 EUR
-------	---

14.12 GARDE

Droits de garde passive	0,50% annuel <i>pro rata temporis</i> sur le montant effectif moyen. (Débit semestriel) Minimum 20 EUR semestriel, sans maximum
Droits de garde active	0,50% annuel <i>pro rata temporis</i> sur le montant effectif moyen. Sans minimum. (Débit lors de la vente des titres)

14.13 TRANSFORMATION DE PHYSIQUES À FONGIBLES

Titres physiques pour vendre	2,00% sur le montant effectif. Minimum 103,50 EUR.
Titres physiques pour fongibilité	3,00% sur le montant effectif. Minimum 103,50 EUR.

Encaissement de dividendes, rendements, coupons et autres, de titres physiques	2,50% sur le montant effectif. Minimum 20,70 EUR.
Dépenses de courrier et assurance	Courrier: 103,50 EUR minimum. Assurance: libre.
Dépenses de la banque correspondante	Le client doit payer les dépenses de la banque correspondante, impôts et taxes.

15. GESTION DE PATRIMOINE

Contrat géré	Frais de 0% produit VALL BANC Frais de 1% produit non VALL BANC 15% Sur rendement annuel positif (le rendement net annuel du portefeuille ne sera, en aucun cas, inférieur à 3%)
Contrat assisté	Frais de 0,30% sur le montant effectif moyen.

16. LIMITES DE VALORISATIONS

16.1 LIMITES SUR VALORISATIONS DE DÉBITS DANS LES COMPTES DE CLIENTS

Chèques	
Payés au guichet ou par compensation interne de l'agence expédié ou à d'autres agences	Le même jour de son paiement
Payés ferme par des établissements bancaires d'Andorre	Le même jour de son paiement. À cet effet, l'agence payante apposera son cachet pour indiquer la date de paiement. S'il manque cette condition, le débit sera effectué avec la valeur du jour ouvrable antérieur à celui de la chambre
Renvoyés à l'encaissement	Le même jour du débit sur le compte tiré
Retraits	Le même jour de son paiement
Ordres de virement, ordres de délivrance et similaires	Le même jour de l'ordre Note: pour les virements ordonnés par courrier, la date de l'ordre sera entendue comme celle de la réception de l'établissement
Effets retournés	
Effets escomptés	Le jour de son échéance
Chèques retournés	Le même jour de valeur que le jour de crédit dans le compte
Prélèvements de nature régulière, dont le débit sur le compte a été préalablement autorisé par le débiteur	
À la charge du débiteur	Date d'émission du cédant
Retour au cédant	La valorisation appliquée lors du crédit
Achat de devises	2 jours ouvrables selon la devise
Achat de titres	Date de valeur de la banque correspondante
Effets domiciliés et billets à ordre	Date d'échéance
Dérivés de cartes de crédit et similaires	Selon conditions de la carte
Autres opérations	Voyez note (a)

16.2 LIMITES SUR LA VALORISATION DE CRÉDITS DANS DES COMPTES DE CLIENTS

Dépôts d'argent liquide	
En EUROS	Le jour ouvrable après le dépôt
Reste de devises	Valeur : 20 jours calendaires
Dépôts moyennant chèques, etc.	
À la charge du propre établissement	Valeur: jour ouvrable suivant
À la charge d'autres banques du pays	Valeur: jour ouvrable suivant (voir note b)
À la charge d'autres établissements	12 jours calendaires

bancaires étrangers	
À la charge d'établissements bancaires des États-Unis	20 jours calendaires
Virements bancaires, ordres de délivrance et similaires	
En provenance du propre établissement	Valeur: le jour même
En provenance d'autres établissements bancaires de la Principauté d'Andorre	Valeur: du jour ouvrable suivant à celui de la chambre de compensation, ou à celui de la valeur appliquée par la banque correspondante
En provenance d'autres établissements en dehors de l'Andorre	Date de réception plus 2 jours ouvrables
Escompte d'effets	
Effets non échus	Jour ouvrable suivant la date à laquelle le calcul des intérêts commence. Dans le calcul des intérêts, le jour de l'échéance de l'effet ne sera pas inclus.
Effets échus	4 jours ouvrables après la date de paiement
Présentation de demandes de prélèvements de nature régulière, dont le débit sur le compte a été préalablement autorisé par le débiteur	Jour ouvrable suivant
Vente de devises	2 jours ouvrables selon les devises
Vente de titres et postage d'exportation	Date de valeur de la banque correspondante
Paiement de dividendes, intérêts et titres amortis de valeurs déposées	Date de valeur de la banque correspondante
Paiement facturation des TPE de commerces	2 jours ouvrables
Autres opérations	Voir note (a)

Éclaircissements :

- a) Dans toutes les autres opérations non prévues de façon expresse, les débits seront valorisés le jour même où l'entrée est effectuée ; les crédits seront valorisés le jour ouvrable suivant après la date d'enregistrement de l'entrée.
- b) Le fait de considérer les samedis comme des jours ouvrables ou chômés, sera en fonction du type d'opération. Si sa formalisation devait être retardée pour des raisons externes à l'établissement (opérations de bourse, chambre de compensation, etc.), il s'agira d'un jour chômé. Pour le reste des cas, dans lesquels l'opération peut être formalisée le jour même, il s'agira d'un jour ouvrable.